

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 29/2026

OBJET : DÉFINITION ET ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE EN FAVEUR DES AÎNÉS

Nomenclature : 8.2 Aide sociale

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	11	11			

Rapporteur : Pierre GUIBLIN

Secrétaire de séance : Anne-Marie BELLEVOIX

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sylvie GABELLE, Anne-Marie BELLEVOIX, Liliane DELAFOSSE, Corinne JOUANNOT, Aurore TISSIER, Magali METHENIER, Nicolas BERGER, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER

Absents excusés : Monsieur Patrick MATHIAUD et Madame Jeanne GAZEAU.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRÉSENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 17 juin 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins approuvé par délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 mai 2026 ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant que chaque année, il est organisé des festivités de fin d'année en faveur des aînés prenant la forme d'un repas et d'une distribution de bons ou de colis ;

Il est proposé au titre des festivités de l'année 2026, l'organisation suivante :

Repas de fin d'année :

- **Date proposée :** jeudi 10 décembre 2026 ;
- **Bénéficiaires :** personnes âgées de 70 ans et plus, résidant sur la commune de Sancoins ;
- **Modalités d'inscription :** formulaire d'inscription à retirer et à retourner complété au CCAS (France Services), en mairie ou par courriel à ccas@sancoins.fr, au plus tard le vendredi 13 novembre 2026. Une permanence téléphonique dédiée pourra être mise en place sur certains créneaux pour les personnes ne pouvant être aidées dans leurs démarches ou se déplacer ;
- **Motifs d'annulation donnant droit aux bons d'achats :** annulation avant la date d'inscription butoir, motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé relevant de l'urgence (déclaratif dans ces deux cas) ;
- **Prestataires à consulter pour les demandes de devis :**
 - Repas pour 200 personnes et décoration de table : Traiteurs REBOUL et FERRIER ;
 - Décoration de la salle : Producteur horticole DUCHEZEAU ;
 - Animation musicale : Orchestre MOREAU (PREMERY - 58), Spectacle Joël PASQUET (SAINT-FLORENT SUR CHER - 18) et Jérôme GAUTHIER (TROUY - 18) ;
- **Date butoir de retour des devis :** vendredi 25 septembre 2026 ;
- **Coût du repas par personne :** entre 30 et 35€ (apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, vin et café + serviettes et chemins de table + décoration végétale) ;
- **Gratuité des repas, outre les bénéficiaires définis ci-dessus :** les membres du Conseil d'administration et du Conseil municipal, ainsi que leur conjoint répondant aux conditions d'âge et de résidence, les accompagnants professionnels des résidents de l'EHPAD, le prêtre de la paroisse de Sancoins et la donatrice régulière au profit du CCAS.

Bons d'achat :

- **Recensement des commerçants partenaires et établissement des conventions :** par les élus du CCAS ;
- **Bénéficiaires :** personnes âgées de 70 ans et plus, résidant sur la commune de Sancoins et n'ayant pas bénéficié du repas ;
- **Modalités d'inscription :** formulaire d'inscription à retirer et à retourner complété au CCAS (France Services), en mairie ou par courriel à ccas@sancoins.fr, au plus tard le 13 novembre 2026. Une permanence téléphonique dédiée pourra être mise en place sur certains créneaux pour les personnes ne pouvant être aidées dans leurs démarches ou se déplacer ;
- **Nombre de bons alloués et montant :** 2 bons d'une valeur de 10€ chacun soit 20 euros par bénéficiaire ;

- **Modalités de remise des bons** : remise en main propre au domicile des bénéficiaires, par les élus du CCAS ;
- **Période de distribution** : du 14 au 18 décembre 2026 ;
- **Durée de validité des bons** : du 14 décembre 2026 au 31 janvier 2027 ;
- **Prestataire à consulter pour les demandes de devis** : imprimerie Saint-Amandoise.

Colis d'hygiène :

- **Bénéficiaires** : résidents de l'EHPAD de Sancoins de 70 ans et plus n'ayant pas bénéficié du repas ;
- **Recensement des résidents concernés** : listing demandé par mail à l'EHPAD ;
- **Modalités de distribution** : courant décembre par des élus du CCAS ;
- **Montant du colis** : valeur équivalente à celle des bons d'achat.

L'information sur l'organisation de ces festivités sera réalisée via :

- Le site de la commune de Sancoins ;
- La page officielle Facebook de la commune ;
- L'application ki&ki ;
- Le panneau lumineux ;
- Des affiches diffusées en Mairie et à France Services ;
- La distribution d'affiches auprès des commerçants sancoinnais ;
- La presse locale (le Berry Républicain et l'Echo du Berry).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **approuve les festivités de fin d'année au profit des aînés ainsi que les modalités de mise en œuvre ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.


À Sancoins, le 24 juin 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,


Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance,


Anne-Marie BELLEVOIX